

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 décembre 2015

---

**MODERNISATION ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE - (N° 3319)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 46

présenté par  
M. Laurent et M. Hutin

-----

**ARTICLE 3**

Supprimer la première phrase de l'alinéa 2.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

A la publication intégrale des présentations, la commission des lois a ajouté une publication feuilletonante.

Si la publication intégrale est de nature ambivalente, démarche de clarté légitime et risque d'inégalité entre les candidats, la publication bi-hebdomadaire est, elle, une mesure excessive qui répond à une logique du spectacle politique.

La période de réception ne durant que quelques semaines, cette disposition est tout à fait inutile. Il est proposé de s'en tenir à la rédaction des auteurs de la proposition de loi.